

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 décembre 2021

L'AMF met en garde le public contre plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés

L'Autorité des marchés financiers publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés dans la catégorie biens divers :

- www.flaconseil.com
- www.fla-conseil.com
- www.sasinef.com
- www.sa-sinef.com

Depuis le 1er janvier 2021, l'AMF a ajouté 25 noms sur sa liste des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers, contre 78 sur l'ensemble de l'année 2020, reflétant le net recul des offres frauduleuses dans le domaine des biens divers.

Depuis la création en 2017 de cette liste noire, qui recensait des sites proposant illégalement du diamant d'investissement, l'AMF a inscrit 361 adresses de sites non autorisés, dans des

catégories variées telles que les cheptels bovins ou les vins et champagnes, ou plus récemment les montres de luxe.

Toute offre d'investissement dans des biens divers doit être enregistrée à l'AMF pour être commercialisée. La [liste blanche](https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf) URL = [https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf] des offres enregistrées en biens divers est consultable sur le site internet de l'AMF.

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde]) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique : [Épargne → Se protéger contre les arnaques → Listes noires et alertes des autorités](https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites) URL = [https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites]).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF sont consultables sur le site internet de l'AMF.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et 13h30 à 17 h.

Vous pouvez également télécharger l'application AMF Protect Epargne, disponible sur iOS ou la consulter sur votre navigateur sur le lien suivant :

<https://protectepargne.amf-france.org/>

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés
- Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF

Mots clés

BIENS DIVERS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

17 décembre 2021

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent en France des investissements sur le Forex et sur des produits dérivés sur...

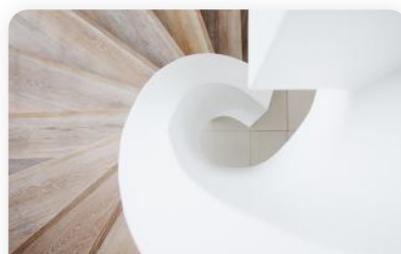


LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

15 décembre 2021

Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF - N°46 - Décembre 2021



ARTICLE

ARNAQUES

15 décembre 2021

Eviter les arnaques



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02